Résolution présentée par la délégation de la République Populaire de Chine

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Pour une relance de la natalité

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par la baisse de la natalité et le vieillissement progressif de la population mondiale susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur l'économie, le marché du travail et le renouvellement des générations,

Constatant — que la diminution du nombre de naissances constitue donc un enjeu démographique majeur nécessitant une réponse rapide, efficace et nécessaire,

Déplorant — que les différentes politiques familiales menées de par le monde sont des éléments important mais malheureusement inefficaces,

Soucieuse — d'inciter fortement les populations chinoises et occidentales à se renouveler et à rajeunir tout en permettant aux familles d'avoir des enfants en accédant à des solutions de procréation encadrées et respectueuses de leurs droits,

Rappelant — que dans le cas ou un déséquilibre numéraire de genre devrait apparaître dans un pays alors, des femmes de pays tiers sur la base de leur consentement libre, éclairé et révocable doivent pouvoir être mobilisées,

Soulignant — la nécessité de garantir la protection juridique, médicale et financière des femmes participant volontairement à ces programmes ainsi que les droits fondamentaux des enfants concernés,

Décide — d'autoriser, dans un cadre légal et médical strict, la venue volontaire de femmes dont la fertilité sera avéré pour renouveler ladite population et ainsi contribuer au renouvellement démographique;

- de prévoir une compensation financière réglementée pour les femmes participant de leur plein gré à ces programmes, afin de reconnaître justement leur contribution sans exploitation économique à leur encontre;

- de permettre, dans le respect des droits humains fondamentaux de la génitrice et de sa progéniture, que les enfants nés dans le cadre de ces programmes puissent être légalement rattachés à leur famille d'accueil ou à leur père biologique.

Le texte français fait foi.